

Les déportés de la région de Sidi-Bel-Abbès
Vers la Nouvelle Calédonie.
[1864-1867]

OULDENNEBIA (Karim) – Université Djilali LIABES- SIDI-BEL-ABBES.

Depuis l'année 1864 environ, plusieurs « Algériens » divisés en trois catégories « d'Arabes » pour reprendre la dénomination calédonienne ont été envoyés en Nouvelle Calédonie. Plus exactement, 122 condamnés aux travaux forcés y ont été transportés, 121 y ont été déportés en tant que condamnés politiques et 163 y ont été soumis à la relégation sans compter les décédés en mer.

D'abord les « Transportés », (aussi appelés « forçats » car condamnés à des peines de travaux forcés de 8 ans jusqu'à perpétuité pour des crimes de droit commun.) ensuite les « déportés » condamnés politiques. Il faut préciser que les déportés français de la commune de Paris envoyés à partir de 1872 sont souvent appelés « Communards ». Ils ont obtenus l'amnistie en 1880. Les déportés Algériens par contre étaient majoritairement installés à Nessadiou à Bourail leurs noms sont très connus (les Abdelkader, Aïfa, El Arbi, notamment). Enfin, les relégués en Nouvelle-Calédonie connus pour être des récidivistes.

La « vaste commune » de Bourail des territoires d'Outre mer Française a publiée, en avant première de la manifestation Caledoun 2011, la liste dressée par Louis-José Barbançon de ces 2106 condamnés en grande majorité d'origine algérienne (1981 sur un totale de 2106). Cette liste ou plus exactement les trois listes respectent la catégorisation pénale tout en classant les différents condamnés par convois et par ordre d'immatriculation et tout en indiquant la date d'arrivée du navire concerné. Le chiffre de 2106 ne tient pas compte des décédés en mer mais uniquement des immatriculés à la Transportation, la Déportation ou la Relégation.

L'historiographie coloniale de l'Algérie a malencontreusement investi une image de psychose qui a longtemps obsédé les Historiens ,ethnologues et autres anthropologues sur ces Algériens confinés et isolés, déportés et exilés ou tout simplement « partis ailleurs ». Pourtant, c'est le contraire qu'il faudrait révéler. Ces Algériens déportés portèrent malgré tout, l'Algérie dans leurs cœurs, accrochés à un espoir de retour de cette terre lointaine dépassant les vingt milles km et entourée par une immense étendue d'eau. Il est de notre devoir à tous surtout ceux qui ont travaillé dans les domaines confondus à faire connaître dans notre pays d'autres Algériens garants de l'espoir immuable d'un futur d'optimisme et confiant dans l'avenir de l'Algérie. Le lieu présumé de naissances de ces

[Tapez un texte]

déportés, c'est-à-dire la région de Sidi-Bel-Abbès reste le paramètre le plus important en union avec le choix de cette classification.

Quelles étaient les causes directes de leurs déportations ? Qu'elle est le rapport direct entre leur déportation et l'insurrection des Ouled-Sidi Cheikh en 1864 ou l'on enregistre le chiffre de 178 condamnés puis déportés vers la Nouvelle Calédonie ? Qui sont-ils ? Enfin. Ces prisonniers étaient-ils vraiment des déportés ou des transportés ou tout simplement des relégués suivant la classification des archives pénitenciers ?

Toutefois, il est clair que ces chiffres traduisent très clairement la trop grande étendue de ce thème historique qu'on peut certainement le comparer à l'immensité de l'océan autour duquel flotte ces petites îles Calédoniennes.

I- La déportation : Des registres et des chiffres.

Il est aussi de notre devoir de mémoire envers ces algériens de donner une image valorisante de leur Histoire ambiguë certes mais surtout inconnu, sur la base de leurs noms, dates et lieux présumés de leurs naissances qui restèrent comme seuls valeurs et apports spécifiques encore enfuis dans les sources d'archives des registres matriciels d'outre mer notamment : Listes nominatives d'embarcations à bord à bord, registres de l'Administration pénitentiaire, courriers municipaux, lettres des missionnaires, comptes rendus et sources orales mais aussi les remarquables ouvrages des sciences Historiques et Anthropologiques de ces cinq dernières années cités dans cet article.

En effet, il faut d'abord placer le thème de la déportation des Algériens en Nouvelles Calédonie dans le contexte de l'époque du XIXe siècle, en rappelant qu'il s'agit d'un nombre impressionnant d'Algériens mais aussi d'Algériennes [1] qui se sont retrouvés à dix milles lieux de leur patrie amoncellement entassés dans une colonie pénitentiaire. En plus, les colonisateurs ont déportés ces Algériens juste parce qu'ils ont fait acte de résistance. Au XIXe siècle, l'Algérie était devenue malheureusement un véritable laboratoire d'essai de multiples punitions collectives sur les peuples présumés « arriérés » et non civilisés !

Dans cet article, je tiens à rappeler que mon intérêt pour la question des déportations en Nouvelle-Calédonie remonte à l'année 2009, puisque c'est le thème de l'Histoire de l'état civil qui a éveillé ma curiosité d'historien à la recherche de documents sur l'Histoire enfuie de ces Algériens oubliés par l'état civil [2]. Selon les précédentes [Tapez un texte]

recherches établies sur ces déportés [3]. Un certain Brahim Mohamed, exilé en 1864, a été le premier déporté algérien en Nouvelle-Calédonie. Le dernier détenu a été Cheikou Cissé, condamné en 1919 à la déportation à perpétuité, et mort à Nouméa en 1933. La présence du bagne est peu à peu contestée par les colons qui subissent la concurrence de la main-d'œuvre des bagnards mais aussi de l'administration pénitentiaire qui accapare les meilleures terres. La transportation sera interrompue en 1897, mais les prisonniers du bagne y finiront leur vie (en 1921, ils étaient encore 2 300).

Il faut également rappeler que seulement pour la période du troisième quart du XIXe siècle, 1 702 Algériens figuraient parmi les déportés. Ce qui a fait dire à un Historien Algérien qui est le professeur Korsou : « Plus de 93% des déportés en Nouvelle-Calédonie sont d'origine algérienne » [4]. Tout en précisant que 45% d'entre eux étaient du Constantinois, 23% de l'Oranie et 32% de l'Algérois. Et que les 1 700 dossiers relatifs aux déportés dévoilent que 7% étaient âgés entre 16 et 20 ans, 54% appartenaient à la tranche d'âge 21-30 ans, 31% à celle des 31-40 ans, 7% à celle des 41-50 ans et 1% à celle des 51 ans et plus[5]. Ces chiffres nous révèlent qu'une étude plus restreinte et plus limitée dans l'espace sera incontestablement plus intéressante. Ce qu'il faudra c'est surtout mettre en évidence ce « déracinement » d'Algériens soumis à la perpétuelle violence coloniale [6].

. II - La déportation d'Algériens : Quelle logique ?

C'est un essai d'Histoire, sur ces Algériens « héros malheureux », ou plutôt une présentation qui correspond conventionnellement à la conséquence des insurrections successives en Algérie ; des Ouled Sidi Cheikh en 1864 (178 condamnés) ou l'on enregistre des déportés de la région de Sidi Bel-Abbes (sujet principal de notre article), ensuite celle de Mokrani Ahmed et Cheikh Améziane Mohand El-Haddad en 1871, plus au moins étudiés et d'El-Amri (Biskra) en 1876 (Avec 120 embarqués) et enfin l'insurrection du sud oranais en 1881-1882. En effet ; l'Histoire des déportés de Sidi-Bel-Abbès, commença donc bien avant le grand soulèvement de la fatidique année 1871. Cette période de l'histoire de l'Algérie a été peu prolifique en écrits. D'ailleurs notre mémoire nationale n'en retient que trois (Mokrani Boumezrag, M'hamed Ben Cheikh El Haddad et son frère cadet Aziz). Il faut noter que plusieurs Algériens furent exécutés sommairement par les conseils de guerre pour cause de résistance, les autres miraculés furent jugés et condamnés sans appel. Ils étaient des centaines de chefs sections de tribus, Caid, Spahis, amins, mokadems, marabouts...mais aussi

[Tapez un texte]

des Cultivateurs et de journaliers, c'est-à-dire « Jarnatt » selon le langage local.

Rappelant que le 30 janvier 1845 les Chefs des Ouled Brahim section de la fédération des Beni-AMEUR décidèrent de s'attaquer au camp militaire français construit abusivement dans le territoire du saint patron Sidi-Bel-Abbès El-Bouzidi. L'appartenance à la tarika ou confrérie religieuse a joué à cette époque un grand rôle de résistance en Algérie. Mais la répression fut terrible, presque tous les insurgés étaient pourchassés et exterminés ; 58 tués et une vingtaine de prisonniers. Parmi eux ; Les plus « belliqueux » furent condamnés à mort dont le dernier fut Kandil Ben-Djeffal, exécuté le 26 mai 1845 à Oran. Logiquement, il faut préciser que la déportation commença en 1864, donc il n'y a aucun lien avec cette attaque de 1845.

Ces déportés de la région de Sidi-Bel-Abbès, furent sans doute envoyés en Nouvelle Calédonie dans la « logique » de la politique coloniale de Napoléon III qui profitait de la moindre occasion pour se débarrasser de ces « Indigènes » tout en adhérant joyeusement à l'arrivée de nouveaux immigrants venus surtout du sud de l'Europe. Ces déportés durent attendre plusieurs mois avant leur embarquement dans des convois destinés aux colonies françaises d'outre mer. C'est la raison pour laquelle ces « prisonniers politiques » furent internés injustement dans des dépôts ou lieux de détentions en Algérie ou en France comme le fort de Quélerin (Brest) et à l'île d'Oléron ou du port de Toulon avant leurs départs définitifs en Nouvelle Calédonie à plus de 24 000 km de leur pays natal pour un exil forcé. Une traversée de cinq mois (145 jours environ) [7].

Ce nombre « plus au moins important » de déportés de la région de Sidi-Bel-Abbès, on peut l'expliquer par le mouvement de résistance de la population locale ainsi que l'insurrection des tribus du sud de la Mekera notamment celle du Cheikh « Si-Laâli » et son neveu Si-Ahmed des Ouled Sidi-Cheikh, qui sont venus au début du mois d'Octobre de l'année 1863 au dedans de la région de Daya et Ras-el-Ma notamment Bir-El-Hamam et Brizina avec une force militaire constituée d'une centaine de cavaliers et fantassins de la tribu des « Ouled-Balegh » une autre section de la grande fédération des Beni-Ameurs, mais aussi les Béni-Mathar, Djeâffras et les Ouled Sidi Cheikh. Une première Bataille se déclencha dans la même année dans les lignes sinueuses de la Mekerra. Cet événement a obligé l'occupant à ériger des redoutes fortifiées dans le vaste territoire des hauts plateaux de l'ouest notamment Saida et El-Khiter. Il faut préciser que « Si-Laâli », avait réussi à pénétrer dans le centre de colonisation de Chanzy (Sidi-Ali-Benyoub) causant une peur bleue aux colons. Une autre bataille rangée se déclencha le 7 Avril 1864 à « Toten-Yahia » au environ de Ras-el-Ma

[Tapez un texte]

(Bedeau) entre les insurgés et les Forces Coloniales du Colonel « Beuprêtre ». Mais cette fois-ci, l'armée coloniale « renforcée » par les légionnaires avait réussi à disperser les insurgés et capturer les malhabiles. Toute fois « Si-Laâli » réussira à se réfugier dans les contours de la frontière du royaume du Maroc. Il mourut en 1886 au lieu très connu dans la Saoura par le nom « Kouba de Hadj-Eddine ». Finalement, c'était donc, les « prisonniers » de la Bataille de « Toten-Yahia » qui auront été déportés en Nouvelle Calédonie.

En plus des circonstances des actions menées par les résistants pour s'opposer à l'expansion coloniale, l'administrateur de la commune coloniale subdivisionnaire, devenue commune mixte à partir de 1866 en Algérie coloniale, avait le pouvoir d'internement des « Indigènes » puisque les arrêtés ministériels de septembre 1834, avril 1841, août 1845 donnaient pouvoir au gouverneur général et au commandant aussi puisque c'était une « commune militaire » de prendre une mesure d'internement exécuté sous la forme de transportation, et de détention au hameau très connu sous le nom de « Borj » édifié pour la deuxième mise sous surveillance de la grande Tribu des « Béni-Ameurs » puisque la première a eu lieu en 1843 dans la rive gauche du oued Mekkera ou fut construite plus tard la ville de Sidi-Bel-Abbès. Ce Bordj donc, était devenu par la suite à partir de 1874 le pénitencier de Boukhanifis (Bouchebka- non loin de Sidi-Bel-Abbès). La détention « d'Indigènes » dans ce Bordj était prononcée pour une durée indéterminée pour des faits variés et peu définis. Environ une centaine furent prononcées annuellement (sans compter les internements illégaux prononcés par le préfet d'Oran). Tout les prisonniers politiques détenus suite à ces mouvements de résistances furent déportés en Nouvelle Calédonie dans les circonstances connus de la première insurrection des Ouled Sidi Cheikh en 1864 dont la majorité eurent péri en mer.

En rappel, la Nouvelle-Calédonie était devenue française depuis la date du 24 septembre 1853. La ville de Nouméa fut créée un an après. Comme en Algérie, la France avait choisi la colonisation de peuplement et agraire pour assimiler cette partie du monde. A ce type de colonisation venait s'ajouter dès 1864 celle d'origine pénitentiaire depuis la création du bagne par Napoléon III. Ces îles lointaines occupent, dans l'histoire coloniale, une place singulière : une terre d'expérimentation où il est possible, d'harcéler sans répit le passé pour arriver à comprendre la logique de cette violence. Les condamnés étaient exilés pour le restant de leur existence (les condamnés anglais à l'exil, quant à eux, avaient toujours le droit de rentrer en Grande-Bretagne, une fois leur peine achevée). « La logique de l'exil

fonctionnait à plein régime », écrivait Ouennoughi (Malica) dans son remarquable ouvrage [8].

Le pouvoir colonial imposait tout d'abord, aux déportés, la règle de l'exil à vie pour rendre leur retour impossible ou extrêmement difficile. En échange, il promettait de façon beaucoup plus systématique, la propriété du sol. Les valeurs sont là, bien françaises : « la terre est rédemptrice de tous les vices » [9].

III - La déportation par l'authenticité des archives.

De 1852 à 1953, plus de 100000 condamnés ont subi leur peine dans les bagnes coloniaux, dont les plus importants furent en Guyane et en Nouvelle-Calédonie. Mais Sous le terme « bagne », se confondent différents territoires [10], mais aussi différentes peines. Ainsi cette population pénale compte-t-elle des condamnés aux travaux forcés, des déportés considérés comme incorrigibles et les opposants politiques ? c'est donc la déportation des politiques qui nous intéresse le plus. Au centre ANOM-AIX, la base de données constitue l'inventaire des dossiers individuels de condamnés conservés aux Archives nationales d'outre-mer, dans la série H (administration pénitentiaire coloniale) : elle recense de fait la quasi-totalité des condamnés envoyés dans les bagnes coloniaux [11].

En 2006, Melica Ouennoughi, avait publié les listes généalogiques de déportés (1867-1895), ainsi que les listes des mariages mixtes ainsi que les listes de concessionnaires à Bourail. Faisant état des investigations historiques dans les archives des armées de Terre et de la Marine durant les années 1998 à 2004.

Dans la même année, l'Institut International d'histoire sociale (IISG) d'Amsterdam, avait aussi publié dans le site de la revue des études coloniales d'autres listes de déportés algériens, avec photos d'archives, provenant d'un registre entré en possession de cet organisme par voie de don ou d'acquisition. A mon avis se sont les mêmes listes. Certes on peut se poser la question si ce premier registre est en double exemplaire. Même si l'antériorité scientifique revient à Melica Ouennoughi.

Parmi ces listes ou 121 Algériens ont été déportés en tant que condamnés politiques, j'ai donc retenus dix huit Algériens présumés nés dans la région de Sidi-Bel-Abbès même si cette ville n'a existé pleinement qu'à partir de l'année 1849. Les douze premiers déportés sur la liste ont été déplacés sous la contrainte par le bateau « Le calvados » qui a fait onze convois de 1864 à [Tapez un texte]

1871. Les Cinq derniers de la liste ont été déportés dans le « Fleuris » qui a fait le départ le 24 Octobre 1867, probablement à partir d'Oran. Et le « Sybille » convoi parti le 27 Avril 1867. D'autres Bateaux ont fait le long trajet : Algérie-Nouméa mais aussi Saint Martinique au Antilles ou Cayenne (Amérique du sud) en plusieurs convois . Seulement on n'enregistre aucun déporté présumé de la région de Sidi-Bel-Abbès. En effet, parmi ces Bateaux : « La Néréide » convoi parti le 23 /10 /1867 et le « Calédonien » dont quatre convois partis entre 1890-1892. La « Loire » deux convois entre juillet et octobre 1881. Le « Navarin » et le « Tage » dans la même année et surtout le « Fontenoy » dont deux convois spécialement pour les déportés politiques entre 1881 et 1885.

Il est utile de signaler dans cet article : l'obligation de modifier l'orthographe de quelques noms qui figuraient dans les documents issus de l'administration coloniale qu'elle soit judiciaire ou pénitentiaire. C'est un choix que j'assume puisque les chercheurs désireux d'effectuer des recherches sur ces déportés, auront besoin de ces mêmes références selon l'orthographe le plus rapproché à la connotation linguistique susceptible d'être interprété « culturellement ».

Voici donc les Noms des déportés Algériens avec matricules et fonction supposées. Evidemment que le lieu présumé de naissances de ces déportés reste le paramètre le plus important en union avec le choix de cette classification.

Nbr	Noms et Filiation des déportés	Matricules des déportés	Fonctions Supposées	Dates et Lieux [présumés]
1	Ali Benahmed Fils de Ahmed	18862	Berger	né 1844. Douar Ouled/Ali région Sidi-Bel-Abbès
2	Belhadj ould Amar Fils de Larbi	17735	Cultivateur	né 1833 -région Sidi-Bel-Abbès
3	Benouda Benmazouz Fils de Bel-Arbi	17726	Cultivateur	né 1833 -région Sidi-Bel-Abbès
4	Bouteldja Ould AID Fils de Benamar	18714	Tailleur	1831 à Béni-Ameur-région Sidi-Bel-Abbès
5	Ben-Bekkar Djilali Fils de Kadda	17736	Journalier	né 1836 -région Sidi-Bel-Abbès
6	Hamida BenAlla Fils de Larbi	18636	Journalier	né 1831 -région Sidi-Bel-Abbès
7	Hachemi Benraho	17747	Journalier	né 1835 -région Sidi-Bel-Abbès

[Tapez un texte]

	Fils de Adda			
8	Amar Mohamed Fils de larbi	17729	Cultivateur	né 1820-région Sidi-Bel-Abbès
9	Baroudi Mohamed Fils de Baroudi	17730	Cultivateur	né 1831-région Sidi-Bel-Abbès
10	Talha Mohamed Fils de Baroudi	17728	Cultivateur	né 1825-région Sidi-Bel-Abbès
11	Ouldhadj Adda Med Fils de Cheikh	17729	Cultivateur	né 1839-région Sidi-Bel-Abbès
12	Matmati Mohamed Fils de Taib	17727	Cultivateur	né 1830-région Sidi-Bel-Abbès
13	Nacer Adda Fils de ADDA	17776	Cultivateur	né 1841-région Sidi-Bel-Abbès
14	Taib si bachir Fils de Taib	17448	Journalier	né 1841 -région Sidi-Bel-Abbès
15	Belabbes Abbes Fils de Belbahilil	17731	Sans Prof	né 1842-région Sidi-Bel-Abbès
16	Benbrik Djilali Fils de Mohamed	17741	Cultivateur	né 1835-région Sidi-Bel-Abbès
17	Habib ould Kadda Fils de Hamza	17743	Cultivateur	né 1841-région Sidi-Bel-Abbès
18	Moulay Ould Bachir Fils de Taib	17734	Journalier	né 1833-région Sidi-Bel-Abbès

En observant bien ce tableau, Les Algériens, on le sait, n'avaient pratiquement pas de noms patronymiques avant l'instauration de la législation coloniale en Algérie concernant l'état-civil du 23 mars 1882. Peut être même bien avant la mise en place du registre matrice disant avant 1892. On disait généralement, Ahmed fils de Kaddour, puis Abbes, fils de Ahmed, puis Abdelkader fils de Abbes et ainsi à la troisième génération le nom du grand-père (c'est-à-dire Kaddour) avait disparu sauf dans les familles où le petit-fils reprenait le nom de son seul aïeul pour le perpétuer [12]. Il y'avait certes la désignation honorifique, Hadj par exemple. La filiation fils de (Naceb). Le prénom avec ses variations. Le prénom du père aussi. Et quelquefois une désignation familiale dans la noblesse religieuse ou militaire comme le neuvième de la liste « El-Baroudi ».

L'âge présumé de ces dix huit déportés variait entre 23 ans pour le plus jeune et 47 ans pour le plus vieux [13]. On le voit bien ; la majorité des déportés étaient des « Paysans » appauvrit par la terrible politique de la spoliation des terres [14].

Selon les archives ,les déportés choisis ci-dessus de la liste des condamnés déportés en Nouvelle-Calédonie ont été référencés sous des numéros d'ordre indiquant la date de départ des bateaux et sous des [Tapez un texte]

numéros matricules indiquant la date d'arrivée des bateaux en Nouvelle-Calédonie. Il est donc facile de déduire que les déportés dont les chiffres sont rapprochés étaient dans le même bateau à leurs arrivées.

Et puis, évidemment que le lieu présumé de naissances de ces déportés reste le paramètre le plus important en union avec le choix de cette classification.

CONCLUSION

Le pouvoir colonial en Algérie comme en Amérique du nord, insistait à enfermer la masse dite « indigène » et « indienne » dans des réserves qu'elles les pensent promis à une disparition inéluctable. Entre les détruire ou tout au moins les refoulés, l'idée de les déporter, a germé dans la tête de plusieurs officiers français depuis 1864 et donc bien avant l'insurrection 1871.

Pour conclure, c'était donc, les « prisonniers » de la Bataille de « Toten-Yahia », le 7 Avril 1864 au environ de Ras-el-Ma (Bedeau) au sud de la ville de Sidi-Bel-Abbès qui auront été déportés en Nouvelle Calédonie.

La présence de ces Algériens dans ces îles trop petite, trop lointaine, trop marginale, fait partie de ces « études » que l'historiographie a tendance à ignorer. Pourtant, dès qu'on s'y intéresse, se révèle une histoire étonnante qui, aussi paradoxal que cela puisse paraître, s'inscrit au cœur de « grandes questions ». Fondée sur un véritable projet idéologique de peuplement soumis à une double logique volontaire et en même temps factice parmi eux des Algériens forcés à l'exil sans retour. C'est vraiment une expérience sans précédent en l'Histoire. Bien entendu, il appartiendra aux jeunes chercheurs particulièrement des Universités algériennes d'apporter pour des recherches à caractère scientifique toutes les modifications qui s'imposent. De bonnes perspectives de travail pour les directeurs de recherche et leurs étudiants sont désormais grandes ouvertes sur le thème des déportés Algériens en nouvelles Calédonie.

Notes et Références.

- 1-OUENNOUGHI (Melica): Les Déportés maghrébins en Nouvelle-Calédonie et la Culture du Palmier dattier,**(1864 à nos jours), éd-l'harmattan, janvier **2006**, (374 pages).
- 2-OULDENNEBIA (Karim):**" « **Les Déportés oubliés de l'état civil** »
In journal **Quotidien d'Oran**, le 22 Avril 2009,(débat - page 8 et 9).
- 3- Merle (Isabelle) :** « **La Nouvelle-Calédonie, 1853-1920. Naissance d'une société coloniale** »,
In **Revue les Cahiers du Centre de Recherches Historiques**, 11 | 1993.
Référence électronique [En ligne], mis en ligne le 05 mars 2009.
Adresse URL : <http://crrh.revues.org/index2762.html>. Consulté le **06 mars 2009**.
- 4-KORSO (Mohamed):** Prof – Département de civilisation-Université d'Oran.
Conférence In Journal **LIBERTE**, Mardi 09 Oct **2012**.
- 5-AMEYAR (Hafida):** Qui se souvient des déportés algériens en Nouvelle-Calédonie ?
[Tapez un texte]

- In Journal **LIBERTE**, Mardi 09 Oct 2012.
- 6- Bourdieu (Pierre) et Sayad (A), Le déracinement**, Editions de Minuit, 1964.
- 7- A.N.O.M-Aix en Provence, Administration pénitentiaire coloniale.**
- 8 -OUENNOUGHI (M). In revue Insanivat -CRASC (Oran-).N° 32-33 du 04/09/2007.**
- 9 –Ibid.**
- 10 – SELLAL (Rachid) : « Histoire. Les algériens de Nouvelle-Calédonie
Regard sur ces déportés », In journal El Watan le 12 - 08 - 2006.**
- 11-** Notons que conformément à la loi Française n°2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives, les dossiers sont communicables après un délai de 75 ans à compter de la date de la dernière condamnation figurant au dossier, délai étendu à 100 ans pour les affaires se rapportant à des personnes mineures.
- 12 – OULDENNEBIA (K) : « Histoire de L'état civil des Algériens – Patronymie et Acculturation »,
In revue Maghrébine des études Historiques et Sociales, UDL Sidi-Bel-Abbès, n°01/ Septembre 2009, pp 05 – 24.**
- 13- Listes des déportés politiques.**
- 14- Journal El-Watan, 12-08-2006.**